

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Badaroux

Par arrêté en date du 2 février 2022, le Maire de Badaroux a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Le projet de modification a pour objet de procéder à des modifications de l'article 10 du règlement écrit (hauteur maximale des constructions) de la zone AU1x, de l'article 12 du règlement écrit (stationnement des véhicules) de la zone AU1x et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur du PRAE (suppression d'un chemin vert, compensée par un chemin vert existant à proximité). A cet effet, Monsieur Yohann BANCILLON, responsable du service « application du droit du sol » (ADS) du Pôle équilibre territorial et rural (PETR) Pays du Gévaudan – Instructeur ADS, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, à l'accueil de la Mairie de Badaroux, 2 rue de l'Égalité 48000 BADAROUX, **du 18 février 2022 au 21 mars 2022**, pendant 32 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30). Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : modificationplu2021.badaroux@gmail.com, ou par correspondance au commissaire enquêteur : Mairie de Badaroux, 2 rue de l'Égalité, 48000 BADAROUX. La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 21 mars 2022 à midi. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Badaroux, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : <https://www.badaroux.fr>. Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès à l'accueil de la Mairie de Badaroux, 2 rue de l'Égalité à Badaroux (48000).

La personne responsable et référente du projet est le représentant de la Commune de Badaroux, Madame Valérie VIGNAL-CHEMIN, Maire de Badaroux (04.66.47.71.32 ou badaroux3@wanadoo.fr).


Le commissaire enquêteur recevra à la salle du conseil de la Mairie de Badaroux, 2 rue de l'Égalité à Badaroux (48000), les :

- Le Vendredi 18 février 2022 de 8h30 à 12h00
- Le Vendredi 25 février 2022 de 8h30 à 12h00
- Le Mardi 8 mars 2022 de 13h00 à 17h30
- Le Lundi 21 mars 2022 de 13h00 à 17h30

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie de Badaroux et sur le site internet de la Commune.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN
Maire de Badaroux


PO Benoît
VALARIER
1er Adjoint